

	REPERTOIRE DES METIERS	VILLE DE FLERS
	OUVRIER D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE Polyvalent	
	DIRECTION DES ESPACES PUBLICS ET DU PATRIMOINE	
AGENT	A Recruter	
IDENTIFICATION	FICHE DE POSTE	Avril 2018
<i>Direction/Service</i>	Direction de la Ville de FLERS mutualisée avec la Communauté d'agglomération Flers Agglo – Service de la Voirie	
<i>Cadre d'emplois</i>	Des Adjoints techniques	
<i>Responsable</i>	Agent de maîtrise / Contremaître voirie	
<i>Relations fonctionnelles</i>	Tous services municipaux et communautaires	
<i>Lieu de travail</i>	Ateliers municipaux – 2 Rue des Douets – 61100 FLERS	
<i>Temps de travail Cycle de travail</i>	Temps complet Cycle hebdomadaire du lundi au vendredi : 37 heures 30 sur 5 jours avec système d'horaires d'hiver et d'été Période d'hiver : 26 semaines à 35 heures sur 5 jours Période d'été : 26 semaines à 40 heures sur 5 jours	
<i>Sujétions</i>	Contraintes saisonnières liées au surcroît d'activité en été et au période neigeuse en hiver Astreinte technique de salage de la voirie du 15 novembre au 30 mars (travail de nuit) travail d'extérieur et en hauteur	
<i>Conditions d'exercice</i>	Activité à caractère technique – travaux physiques en extérieur et aux intempéries, travail en hauteur – Manipulations fréquentes et port de charges – port obligatoire des EPI – Manipulations produits potentiellement sensibles – utilisation d'engins de chantier	
<i>Références Document Unique Evaluation Risques</i>	Rattachement à la famille des « agents d'entretien voirie »	
DEFINITION		
<p>L'ouvrier d'entretien de la voirie prend en charge l'ensemble des travaux d'entretien, de propreté, de réparation des voies et des espaces publics, de la signalisation horizontale (marquage au sol) ou verticale par des moyens mécaniques ou manuels.</p> <p>Il assure la pose de la numérotation de maison ainsi que la pose de plaques de rues.</p> <p>Il assure le désherbage des rues.</p> <p>Il assure la maintenance du petit matériel de voirie.</p> <p>Il assure le suivi et la maintenance du mobilier urbain.</p> <p>Il met en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement des festivités.</p> <p>Il exécute les prescriptions matérielles d'information et de sécurisation du domaine public (affichage, signalétique, barrières , etc.) pour tous les travaux prévus ou toutes les manifestations organisées sur le territoire de la collectivité.</p>		

	MISSIONS	ACTIVITES
	OPERATIONNELLES	PRINCIPALES
1	Assure le renouvellement de la signalisation routière, le remplacement des panneaux et la réalisation du marquage au sol	<ul style="list-style-type: none"> • Intervient à l'aide d'un véhicule utilitaire de chantier • Détecte et signale les problèmes de signalisation et en informe son supérieur • Prépare le scellement pour la mise en place de panneaux de signalisation ou d'information • Assure le renouvellement du marquage au sol, mécaniquement ou manuellement • Pose ou remplace les panneaux de police ou de signalisation directionnelle • Assure la pose des plaques de rues ainsi que la numérotation de maisons
2	Réalise tous les travaux d'entretien de la voirie	<ul style="list-style-type: none"> • Réalise l'entretien de premier niveau avant intervention définitive • Assure le nettoyage du matériel • Est garant de la conservation et de l'état du matériel • Diagnostique les principales dégradations et remise en état • Met en place les barrières de sécurité et l'affichage des arrêtés provisoires en fonction des travaux • Assure la remise en état des chaussées (mécaniquement ou manuellement) • Participe à la mise en œuvre de l'enrobé à froid pour la réparation des chaussées
3	Assure le suivi et la maintenance du mobilier urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Intervient à l'aide d'un véhicule utilitaire de chantier et du matériel mécanique • Veille à la propreté et à la conservation du mobilier urbain (démontage et remise en état, poubelles, bancs, tables etc.) • Assure la pose et le scellement des nouveaux mobiliers dans le cadre d'aménagement de la voirie • Participe au nettoyage annuel de l'ensemble du mobilier urbain et de la signalisation
4	Participe à la mise en place des moyens nécessaires au déroulement des manifestations promotionnelles de la Ville : illuminations, fêtes et cérémonies	<ul style="list-style-type: none"> • Participe à la mise en place des barrières de sécurité et à leur rangement • Met en œuvre l'affichage réglementaire en lien avec l'équipe festivités • Participe à la mise en place des matériels avec l'équipe des festivités et suit le plan de charge • Assure la pose de banderoles, drapeaux, calicots • Met en place les panneaux de stationnement interdit en conformité avec les arrêtés du Maire
	OPERATIONNELLES	SPECIFIQUES OU OCCASIONNELLES
5	Dans le cadre de l'astreinte, participe au déneigement et au salage de la voirie urbaine en période hivernale (travail de nuit)	<ul style="list-style-type: none"> • En tant qu'accompagnant du chauffeur, charge le camion de sel • Est garant de l'itinéraire emprunté par le camion de salage • Intervient pour la sécurisation du passage du camion

COMPETENCES

1 SAVOIR	<p>Etre titulaire d'un diplômes de niveau V (CAP/BEP) environnement / mécanique ou de disposer d'une solide expérience en la matière</p> <p>Etre titulaire des permis VL indispensable et PL souhaité</p> <p>Etre titulaire des autorisations (habilitation nacelle – chargeuse – engins de chantier)</p> <p>Maitriser les produits phytosanitaires (sensibles)</p>
2 SAVOIR FAIRE	<p>Faire preuve de minutie</p> <p>Savoir travailler en équipe avec méthode</p> <p>Respecter les normes courantes de travaux sur la voie publique</p> <p>Respecter les règles de sécurité, et notamment en matière de signalisation temporaire pendant les travaux sur voie ouverte à la circulation</p> <p>Respecter les règles de gestes et postures</p> <p>Savoir respecter les règles d'hygiène et de sécurité</p> <p>Savoir planifier son travail et en respecter les délais</p> <p>Savoir rendre compte de son activité</p> <p>Savoir suivre et respecter les consignes d'intervenants auprès des concessionnaires réseaux</p> <p>Connaître les diverses classes de produits et maitriser l'étiquetage de ces derniers</p>
3 SAVOIR ETRE	<p>Savoir être autonome et prendre des initiatives tout en rendant compte</p> <p>Savoir se rendre disponible</p> <p>Savoir travailler en équipe et disposer de facilités de communication</p> <p>Savoir faire preuve d'un bon dynamisme</p> <p>Savoir disposer d'un bon relationnel avec les équipes et le public</p> <p>Savoir faire preuve de discrétion et de confidentialité de situations et des informations traitées voir ci-dessus</p> <p>Etre rigoureux</p> <p>Avoir une résistance pour le terrassement et le travail extérieur en tout temps</p> <p>Avoir le sens du service public et en respecter les valeurs</p>
EVOLUTION (le cas échéant)	Dans le cadre d'emplois.
OBSERVATION	La présente fiche n'est qu'un cadre indicatif susceptible d'évolution en fonction des nécessités du service.